



WALLONIE-BRUXELLES
ENSEIGNEMENT

Circulaire 8078

du 03/05/2021

Opérations statutaires - Membres des personnels de l'enseignement de Promotion sociale de WBE - Appel aux candidats à une nomination à titre définitif dans des emplois de recrutement à pourvoir dans les établissements de l'enseignement de promotion sociale WBE

La « Fédération Wallonie-Bruxelles » est l'appellation désignant usuellement la « Communauté française » visée à l'article 2 de la Constitution.

Type de circulaire	circulaire administrative
Validité	du 03/05/2021 au 20/05/2021
Documents à renvoyer	oui, voir contenu de la circulaire

Information succincte	Nominations, promotion sociale WBE, fonctions de recrutement
-----------------------	--

Mots-clés	Nominations ; promotion sociale WBE
-----------	-------------------------------------

Établissements

Réseaux d'enseignement	Unités d'enseignement
Wallonie-Bruxelles Enseignement	Promotion sociale secondaire Promotion sociale secondaire en alternance Promotion sociale supérieur

Groupes de destinataires également informés

A tous les membres des groupes suivants : Les services de l'inspection (pour leurs unités respectives) Le Service général du Pilotage des Ecoles et des CPMS Les cabinets ministériels en charge de l'enseignement (pour leurs unités respectives) Aux membres des groupes suivants, pour autant qu'ils soient inscrits au système de distribution : Les Préfets et Directeurs coordonnateurs de zone Les organisations syndicales
--

Signataire(s)

WBE - M. Manuel DONY, Directeur général des Personnels de l'Éducation

Personne(s) de contact concernant la mise en application de la circulaire

Nom, prénom	SG + DG + Service	Téléphone et email
Marie Bernaerts	Direction générale des Personnels de l'Éducation - Direction de la Carrière	02/413 23 66 promotionsocialewbe@cfwb.be



Opérations statutaires

Membres des personnels de l'enseignement de Promotion sociale de Wallonie-Bruxelles Enseignement

Appel aux candidats à une nomination à titre
définitif dans des emplois de recrutement à
pourvoir dans les établissements de
l'enseignement de Promotion sociale WBE

(Article 46 sexies de l'Arrêté royal du 22 mars
1969)¹

¹ Arrêté royal du 22 mars 1969 fixant le statut des membres du personnel directeur et enseignant, du personnel auxiliaire d'éducation, du personnel paramédical des établissements d'enseignement gardien, primaire, spécialisé, moyen, technique, de promotion sociale et artistique de l'Etat, des internats dépendant de ces établissements et des membres du service d'inspection chargé de la surveillance de ces établissements.

Madame, Monsieur,

Vous trouverez, annexée à la présente, la circulaire relative à l'appel à candidatures pour une nomination à titre définitif dans l'enseignement de promotion sociale de Wallonie-Bruxelles Enseignement. Elle contient :

- Les instructions et formulaire pour introduire les candidatures.
- La liste officielle des emplois déclarés vacants pour l'année 2021.

Que devez-vous faire ?

En assurer une large publicité auprès des membres de votre personnel.
Cette circulaire est également disponible sur les sites :

- www.enseignement.be/circulaires
- www.w-b-e.be

Pour pouvoir introduire une demande, il faut :

- Être membre du **personnel de l'enseignement de promotion sociale WBE**
- **Avoir été désigné.e en tant que temporaire protégé.e au moins une fois dans les quatre années qui précèdent le présent appel** dans une fonction de **recrutement**, au sein d'un établissement de l'enseignement de promotion sociale organisé par **Wallonie-Bruxelles Enseignement**

→ *Vous pouvez solliciter une nomination à titre définitif dans des emplois vacants de la ou des fonctions dans la/lesquelle.s vous êtes temporaire protégé.e.*

Comment introduire une demande ?

- Pour le **20 mai 2021** au plus tard
- Via le formulaire joint à la présente circulaire

Vous souhaitez plus d'informations ?

Contactez-nous au 02/413.23.66 ou promotionsocialewbe@cfwb.be – Direction générale des Personnels de Wallonie Bruxelles Enseignement – Direction de la Carrière.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur général,

Manuel DONY

Table des matières

1.	La nomination à titre définitif	4
2.	Comment introduire votre demande.....	5
3.	Traitement des demandes.....	5
4.	Liste des emplois vacants	7
5.	Annexes.....	10

1. La nomination à titre définitif

Les conditions pour obtenir une nomination à titre définitif dans une fonction de recrutement au sein de l'Enseignement de promotion sociale de Wallonie Bruxelles Enseignement figurent dans l'article 46bis de l'arrêté royal du 22 mars 1969 précité :

Article 46bis.

- Dans l'enseignement de promotion sociale, nul ne peut être nommé à titre définitif dans un établissement et une fonction considérés s'il ne remplit les conditions suivantes :

1° [...] Abrogé par D. 20-06-2013;

2° être de conduite irréprochable;

3° jouir des droits civils et politiques;

4° avoir satisfait aux lois sur la milice;

5° posséder les aptitudes physiques fixées par le Gouvernement;

6° être désigné, ou l'avoir été au cours des 4 années scolaires qui précèdent l'appel à nomination, en qualité de temporaire protégé dans la fonction dans laquelle l'emploi est déclaré vacant;

7° ne pas avoir fait l'objet, dans la fonction considérée, pendant les deux dernières années scolaires d'un rapport défavorable d'un chef d'établissement;

8° ne pas faire l'objet d'une suspension par mesure disciplinaire, d'une suspension disciplinaire, d'une mise en disponibilité par mesure disciplinaire ou d'une mise en non-activité disciplinaire infligée par le pouvoir organisateur ou par tout autre pouvoir organisateur d'un autre réseau;

9° avoir introduit sa candidature dans la forme et le délai fixés par l'appel aux candidats.

10° dans l'enseignement supérieur de promotion sociale, être porteur du Certificat d'aptitude pédagogique approprié à l'enseignement supérieur (CAPAES).

Par dérogation à l'alinéa 1er, 10°, les professeurs en fonction dans l'enseignement supérieur de promotion sociale au 31 août 2006, sont réputés satisfaire à la condition visée s'ils sont porteurs d'un des titres pédagogiques suivants : le diplôme d'instituteur(trice) préscolaire, le diplôme d'instituteur(trice) primaire, l'agrégation de l'enseignement secondaire inférieur, l'agrégation de l'enseignement secondaire supérieur, l'agrégation de l'enseignement supérieur, le certificat d'aptitude pédagogique, le certificat d'aptitudes pédagogiques, le certificat de cours normaux techniques moyens ou le diplôme d'aptitudes pédagogiques.

Un rapport défavorable couvrant moins de 100 périodes de prestation n'est pas pris en compte s'il est suivi d'un rapport favorable dans la fonction considérée couvrant au moins 400 périodes.

Quelques précisions :

- ➔ Concernant le point 6° : Vous êtes dans les conditions pour postuler à un ou plusieurs emplois vacants de la ou des fonction.s où vous avez été désigné.e en qualité de temporaire protégé.e au moins une fois au cours des années scolaires 2017-2018, 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021.
- ➔ Concernant le point 10° : Si vous sollicitez une nomination au niveau supérieur, vous devez joindre à votre demande une copie de votre CAPAES (Certificat d'aptitude pédagogique pour les études supérieures). Sauf si vous étiez en fonction dans l'enseignement de promotion sociale du supérieur avant le 31 août 2006 et que vous possédez un des titres pédagogiques mentionnés au point 10° alinéa 2.

2. Comment introduire votre demande

- ✓ Complétez le formulaire de **demande de nomination à titre définitif** en veillant à indiquer clairement le numéro de l'emploi ou des emplois postulés.
- ✓ La liste des emplois vacants, numéros d'emploi, fonctions et établissements où ils sont organisés figure dans le présent appel au point 4.
- ✓ Envoyez le formulaire de demande dûment complété et signé par courriel (copie scannée) à l'adresse : promotionsocialewbe@cfwb.be **pour le 20 mai 2021 au plus tard.**
- ✓ Si vous le souhaitez, vous pouvez également nous faire parvenir l'original papier à l'adresse suivante :

Wallonie Bruxelles Enseignement
Promotion sociale WBE – Bureau 2G35
Appel à nominations 2021
Boulevard du Jardin Botanique, 20-22
1000 BRUXELLES

3. Traitement des demandes

Les candidats seront classés conformément aux dispositions de l'article 46 octies de l'Arrêté royal du 22 mars 1969 précité². L'ordre du classement est déterminé par :

1. L'ancienneté de service
2. L'ancienneté de fonction dans la fonction visée
3. L'âge des candidats : en cas d'égalité d'ancienneté de service et de fonction, le candidat le plus âgé sera nommé à titre définitif.

² Article 46octies. « Pour chacun des emplois vacants à attribuer conformément aux dispositions de l'article 46sexies, les candidats qui ont fait régulièrement acte de candidature et qui remplissent les conditions requises sont classés d'après l'ancienneté de service qu'ils ont acquise le 30 avril de l'année scolaire qui précède.

En cas d'égalité d'ancienneté de service, a priorité le candidat qui compte la plus grande ancienneté de fonction.
En cas d'égalité d'ancienneté de fonction, a priorité le candidat le plus âgé. »

Les nominations à titre définitif produisent leurs effets à dater du **1^{er} septembre** suivant le présent appel, conformément au classement établi et la Décision du Directeur général des Personnels sur délégation du Conseil WBE.

4. Liste des emplois vacants

1. Emplois vacants au degré inférieur du secondaire (DI), cours généraux (CG), cours techniques (CT), cours de pratique professionnelle (PP)

NB : Les emplois 4/2021 et 5/2021 ainsi que 9/2021 et 10/2021 sont organisés simultanément, ils ne peuvent donc pas être attribués au même candidat. Les membres du personnel qui sont temporaires protégés dans une des fonctions visées sont invités à postuler aux deux emplois correspondants.

Numéro d'emploi	Zone	Etablissement	Code fonction	Niveau	Fonction	Périodes
1/2021	4	IEPSCF Blegny	10487	CG DI	Espagnol	64
2/2021	4	IEPSCF Fléron	10497	CG DI	Japonais	40
3/2021	5	IEPSCF Verviers – Dison	10500	CG DI	Néerlandais	120
4/2021	6	IEPSCF Namur – Cefor	10616	PP DI	Boulangerie – Pâtisserie	50
5/2021	6	IEPSCF Namur – Cefor	10616	PP DI	Boulangerie – Pâtisserie	50
6/2021	6	IEPSCF Namur – Cefor	10629	PP DI	Cuisine de restauration	50
7/2021	9	IEPSCF Colfontaine	10645	PP DI	Horticulture	200
8/2021	9	IEPSCF Jemappes	10508	CG DI	Sciences humaines	40
9/2021	9	IEPSCF Jemappes	10648	PP DI	Maréchalerie	250
10/2021	9	IEPSCF Jemappes	10648	PP DI	Maréchalerie	250

2. Emplois vacants au degré supérieur du secondaire (DS), cours généraux (CG), cours techniques (CT), cours de pratique professionnelle (PP)

NB : Les emplois 11/2021 et 12/2021 ainsi que 27/2021 et 28/2021 sont organisés simultanément, ils ne peuvent donc pas être attribués au même candidat. Les membres du personnel qui sont temporaires protégés dans une des fonctions visées sont invités à postuler aux deux emplois correspondants.

Numéro d'emploi	Zone	Etablissement	Code fonction	Niveau	Fonction	Périodes
11/2021	1	IEPSCF Uccle	10679	CG DS	Anglais	120
12/2021	1	IEPSCF Uccle	10679	CG DS	Anglais	120
13/2021	1	IEPSCF Uccle	10691	CG DS	Géographie	50
14/2021	1	IEPSCF Uccle	10694	CG DS	Histoire	128
15/2021	4	IEPSCF Blegny	10699	CG DS	Mathématiques	40

16/2021	4	IEPSCF Blegny	10710	CG DS	Sciences sociales	44
17/2021	4	IEPSCF Fléron	10807	CT DS	Psychologie	40
					<i>NB : cours à conférer en Sophrologie</i>	
18/2021	6	IEPSCF Namur Cefor	10731	CT DS	Boulangerie – Pâtisserie	40
19/2021	8	IEPSCF Ath	10807	CT DS	Psychologie	40
20/2021	8	IEPSCF Ath	10742	CT DS	Communication	40
21/2021	8	IEPSCF Péruwelz	10700	CG DS	Néerlandais	60
22/2021	8	IEPSCF Mouscron	10749	CT DS	Cours commerciaux	40
23/2021	9	IEPSCF Colfontaine	10691	CG DS	Géographie	64
24/2021	9	IEPSCF Colfontaine	10694	CG DS	Histoire	64
25/2021	9	IEPSCF Dour	10689	CG DS	Français	40
26/2021	9	IEPSCF Dour	10743	CT DS	Comptabilité	40
27/2021	9	IEPSCF Dour	10819	CT DS	Soins animaliers	120
28/2021	9	IEPSCF Dour	10819	CT DS	Soins animaliers	120
29/2021	9	IEPSCF Frameries	10816	CT DS	Secrétariat bureautique	100
30/2021	9	IEPSCF Jemappes	10699	CG DS	Mathématiques	160

NB : La mention « cours à conférer » pour l'emploi 17/2021 concerne les cours à conférer pour l'année scolaire 2021-2022. Le candidat nommé dans cet emploi pourrait être amené à dispenser tout cours relié à la fonction CT DS Psychologie. Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de la Direction de l'IEPSCF de Fléron.

3. Emplois vacants au degré supérieur technique (STC), cours généraux (CG), cours techniques (CT)

Numéro d'emploi	Zone	Etablissement	Code fonction	Niveau	Fonction	Périodes
31/2021	1	IEPSCF Uccle	2432	CG STC	Langue néerlandaise	80
32/2021	1	IEPSCF Uccle	2429	CG STC	Langue anglaise	80
33/2021	1	IEPSCF Uccle	2485	CT STC	Sciences commerciales – Sciences économiques	60
34/2021	1	IEPSCF Uccle	2005	CT STC	Mathématiques	60
35/2021	1	IEPSCF Uccle	2425	CT STC	Informatique	80
36/2021	4	IEPSCF Fléron	2485	CT STC	Sciences commerciales – Sciences économiques	40
					<i>NB : Cours à conférer : Comptabilité analytique approfondie</i>	

37/2021	4	IEPSCF Fléron	2425	CT STC	Informatique	40
					<i>NB : Cours à conférer : Web developper</i>	

NB : Les mentions « cours à conférer » pour les emplois 36/2021 et 37/2022 concernent les cours à conférer pour l'année académique 2021-2022. Les candidat.es nommé.es dans ces emplois pourraient être amené.es par la suite à dispenser tout cours relié à la fonction de nomination. Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de la Direction de l'IEPSCF de Fléron.

4. Emplois vacants dans les fonctions non-chargé.e de cours (NCC)

Numéro d'emploi	Zone	Etablissement	Code fonction	Niveau	Fonction	Volume horaire
38/2021	1	IEPSCF Evere - Laeken	10966	NCC	Educateur-Secrétaire	36/36
39/2021	1	IEPSCF Woluwé-Saint-Pierre	10966	NCC	Educateur-Secrétaire	18/36
40/2021	8	IEPSCF Péruwelz	10963	NCC	Coordinateur qualité	200 périodes
41/2021	10	IEPSCF Thuin	10966	NCC	Educateur-Secrétaire	36/36

5. Annexes

DEMANDE DE NOMINATION A TITRE DEFINITIF – MAI 2021

(Page 1/2)

NOM, Prénom :

Matricule :

Adresse : rue: N°

Localité : Code postal

Tel : Gsm :

Adresse courriel :

Emplois sollicités (par ordre de préférence) :

	Numéro d'emploi	Fonction	Etablissement
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			

Pour rappel, les candidat.es qui sollicitent la nomination à titre définitif dans une fonction du supérieur doivent fournir une copie de leur CAPAES s'ils sont entrés en fonction dans l'enseignement supérieur de promotion sociale après le 31 août 2006 (voir précisions au point 2).

DEMANDE DE NOMINATION A TITRE DEFINITIF – MAI 2021

(Page 2/2)

Fonction.s pour laquelle/lesquelles vous possédez la qualité de temporaire protégé.e dans les quatre années précédant le présent appel :

Fonction (code et intitulé exact)	Etablissement

Si vous êtes par ailleurs déjà nommé.e à titre définitif à prestations incomplètes, tous réseaux et niveaux d'enseignement confondus, merci de préciser :

Fonction (code et intitulé exact)	Etablissement	Réseau	Nombre de périodes

Date:

Signature :